



## PARVENIR À UNE RÉCONCILIATION AVEC LA NATION MÉTISSE

Les Métis forment l'un des trois peuples autochtones reconnus par la Constitution canadienne. Au cours des dernières années, les tribunaux ont maintes fois reconnu que les communautés métisses possédaient des droits autochtones protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et que les revendications de certaines de ces communautés auprès de la Couronne n'étaient toujours pas réglées.

Vu les droits et les revendications uniques de la nation métisse, le gouvernement fédéral – en collaboration avec les Métis, les provinces et les territoires – se doit de négocier de bonne foi pour parvenir à des règlements justes et durables. Sans cet effort concerté, le processus de réconciliation avec cette nation ne pourra ni progresser ni se réaliser.

### Un gouvernement libéral :

- amorcera sans délai des négociations entre le Canada et la Fédération des Métis du Manitoba pour

régler la revendication territoriale en suspens de cette dernière, comme l'a reconnu le jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Manitoba Metis Federation Inc. c. Canada (Procureur général)*;

**POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MÉTIS, IL FAUT PRÉCONISER DES APPROCHES DISTINCTES ET INNOVANTES TOUT EN METTANT EN PLACE UN PARTENARIAT VÉRITABLE AVEC LA NATION MÉTISSE, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES.**

- collaborera avec les Métis ainsi qu'avec les provinces et les territoires afin d'instaurer un processus fédéral de règlement des revendications qui servira de cadre pour faire reconnaître l'autonomie gouvernementale des Métis et leurs droits protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et pour régler les revendications de ces derniers à l'endroit de la Couronne;

- convertira le financement d'une année à l'autre aux fins d'identification et d'inscription des Métis dont disposent actuellement

les Métis provinciaux en une initiative permanente qui offrira un financement continu et fiable pour faire cet important travail d'identification des personnes possédant des droits à titre de Métis.

## Améliorer la situation et les débouchés économiques

Individuellement et collectivement, les Métis sont confrontés à des difficultés socioéconomiques qui découlent de leur histoire, de leur situation géographique et de leur réalité particulières. Pour améliorer la qualité de vie des Métis, il faut préconiser des approches distinctes et innovantes tout en mettant en place un partenariat véritable avec la nation métisse, les provinces et les territoires. Un gouvernement libéral travaillera avec ses partenaires pour aider concrètement les enfants, les jeunes, les familles et les communautés métisses.

### Un gouvernement libéral :

- entreprendra, avec la coopération des communautés métisse, un examen des programmes et services fédéraux offerts à la nation métisse afin de repérer les lacunes et les secteurs où des investissements stratégiques sont nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des Métis;
- reconduira la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA), y compris en continuant de fournir les programmes et les services aux collectivités des Première Nations, des Inuits et de la nation métisse qui reconnaissent leurs réalités uniques et en préconisant une approche de nation à nation fondée sur les différences. Nous accroîtrons également le financement de la SFCEA de 50 millions de dollars par année.
- travaillera avec les Métis et les institutions financières métisses pour élaborer une stratégie de

développement économique qui déterminera les investissements fédéraux stratégiques pouvant stimuler l'entrepreneuriat métis et la participation des Métis à la création d'entreprises et à la croissance économique. Nous investirons également 25 millions de dollars pour la mise en œuvre de cette stratégie.

- respectera l'engagement pris dans l'Accord de Kelowna d'améliorer, en partenariat avec les communautés métisses, les bourses d'études offertes aux étudiants métis des collèges et des universités partout au Canada.

